

CIRCULAIRE N° 5 DU 19 FÉVRIER 2026

Aux Président(e)s des Ligues régionales
Président(e)s des Comités départementaux *pour transmission aux Présidents de clubs*

De Nicolas PARÉSY – Thierry COLLIGNON

Copie Comité directeur
Jerôme VILLON
Frank BIGNET
CNC

OBJET : LABELLISATION DE LA SAISON 2026 POUR L'ANNÉE 2027

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Dans le cadre de la **labellisation de la saison 2026 pour l'année 2027**, la Fédération souhaite rappeler plusieurs points de vigilance à l'attention des Comités et des Ligues.

Animations et compétitions jeunes

Pour l'ensemble des animations et compétitions jeunes inscrites au calendrier, celles-ci doivent impérativement être dissociées pour les catégories U12 et U16.

Il est notamment rappelé qu'il ne convient pas de jumeler des triathlons poussins avec des triathlons benjamins, minimes dans les résultats.

Attribution des points sur les organisations stade

Concernant l'attribution des points liés aux organisations stade, la structure organisatrice renseignée dans la fiche SI-FFA – description de la compétition, doit impérativement être le club accueillant la compétition, afin que les points lui soient attribués.

Il appartient aux Ligues ou Comités de renseigner correctement le nom du club, si ceux-ci estiment que la structure est bien impliquée dans l'organisation.

Reconnaissance des enseignants d'EPS

Les clubs ont la possibilité de faire reconnaître à travers une demande d'équivalence pour les enseignants d'EPS. Le formulaire de demande est disponible auprès de l'OFA. Les professeurs devront participer au module M0307 « Concevoir la saison U12-U16 ».

Conditions de base – seuil des dix licenciés

Enfin, concernant les conditions de base relatives au critère des dix licenciés, l'extraction réalisée depuis le SI-FFA prend désormais en compte la pratique principale déclarée par le licencié, et non plus le type de licence.

À titre d'exemple, un licencié disposant d'une licence compétition, mais ayant déclaré la marche nordique comme pratique principale, sera comptabilisé dans le domaine forme santé. Les clubs sont donc invités à être particulièrement vigilants quant à la bonne orientation de la pratique principale déclarée par leurs adhérents.

Nous vous remercions par avance de votre attention et de votre collaboration, essentielles à la cohérence et à la compréhension de la labellisation.

Nous vous prions de croire, Chères Présidentes, Chers Présidents, à l'expression de nos sincères salutations,

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

NICOLAS PARÉSY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

THIERRY COLLIGNON
PRÉSIDENT DE LA CNC